

Prestations d'appuis spécifiques - handicap mental

Accéder ou se maintenir dans l'emploi par un accompagnement réalisé par des experts du handicap mental

Mise à jour en janvier 2023

OBJECTIFS

- > Fournir une expertise dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi, permettant de répondre à des besoins en lien avec la déficience de la personne.
- > Répondre à une prescription du service public de l'emploi, de l'Agefiph... (voir liste des prescripteurs).

CONTENU

- PAS 1 – Prédiagnostic :
Restitution incluse : 3 heures.
- PAS 2 – Bilan complémentaire sur la situation de la personne (hors projet professionnel) :
Sur 2 mois maximum avec restitution incluse : 10 heures.
- PAS 3 – Appui expert sur le projet professionnel :
Sur 9 mois, restitution incluse : 50 heures à 60 heures dans le cadre d'un accompagnement vers ou dans l'emploi.

- PAS 4 – Appui expert à la réalisation du projet professionnel :
Sur 12 mois maximum, restitution incluse : 55 heures, dont 10 heures de veille si nécessaire.
- PAS 5 – Appui expert pour prévenir ou résoudre les situations de rupture :
Sur 18 mois maximum, restitution incluse : 45 heures, dont 10 heures de veille.

PUBLIC

Personnes en situation de handicap mental disposant d'une reconnaissance administrative du statut de travailleur handicapé.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Entretiens individuels ou collectifs.
- Tests psychologiques et outils d'évaluation.
- Observations sur poste de travail.

MODALITÉS



DURÉE

Selon la PAS.



DÉLAI D'ACCÈS

Démarrage de l'action sous **15 jours** après réception de la prescription.



TARIF

Prestation financée par l'Agefiph et le FIPHFP*.



ACCESSIBILITÉ

Tous nos lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos prestations sont adaptées à toutes les typologies de handicap.



TAUX DE SATISFACTION

Nouvelle action, non évaluée à ce jour.

CONTACT

info@aptima-rh.fr

www.aptima-rh.fr

* Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.